

d'esprit et la parfaite charité qui unissent tous les membres. Elles doivent s'attacher tout d'abord, ainsi que le leur a recommandé sous mille formes leur Fondateur, à n'avoir qu'un seul cœur et qu'une seule âme, afin de tendre avec plus d'efficacité, par cette union, à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Dévouées avant tout à la sainte Eglise, elles regardent comme leur premier devoir de se montrer parfaitement soumises et respectueuses envers le Souverain Pontife et les évêques qui veulent bien les accueillir dans leurs diocèses.

« Les exercices destinés à développer et à entretenir la piété occupent une large place dans la vie des Sœurs de la Sainte-Famille; c'est dans la prière seule qu'elles trouvent le secret de se dévouer sans cesse. Le lever, sonné à cinq heures en hiver comme en été, est suivi de la prière en commun, d'une demi-heure d'oraison et de l'assistance à la sainte Messe. Trois fois par semaine, et plus souvent quand les fêtes leur apportent des communions extraordinaires, les Sœurs s'approchent de la sainte Table. Le dîner est précédé de l'examen particulier, qui les réunit à la chapelle. Dans l'après-midi, elles ont la lecture spirituelle, le chapelet, les visites au Très Saint Sacrement. Tous les mois elles font un jour de retraite, et tous les ans une retraite de huit jours.

« On retrouve en outre chez elles les exercices communs et les pratiques de la vie religieuse compatibles, sous le rapport de la mortification, avec les œuvres de zèle qui leur sont confiées. Leur nourriture est simple, saine et suffisante. La pauvreté est en grand honneur parmi elles, aucune Sœur ne peut ni posséder quoi que ce soit, en dehors de ce que permettent les usages, ni disposer du plus petit objet sans autorisation. L'obéissance est la vie des Sœurs de la Sainte-Famille; tout en elles et chez elles est soumis à la pratique de cette vertu, grand et vrai moteur de la vie religieuse. Mais en même temps qu'elle est exacte et formelle, elle revêt de la part de celles qui commandent un caractère de bonté et de charité qui entretient doucement les liens de la vie de famille.

« La durée du noviciat est de deux ans. Pendant la première année, les postulantes sont formées, sous l'œil d'une maîtresse générale, à la pratique des règles générales, aux vertus solides, à la discipline religieuse, à l'esprit de la Société,